



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 548 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Que lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Projet de règlement numéro 548 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

- Le règlement a pour but d'assujettir tout permis de lotissement ou de construction, ou tout certificat d'autorisation dans le cadre d'un développement immobilier nécessitant la réalisation de travaux municipaux à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité.
 - Il a aussi pour but de déterminer les modalités et les exigences que doit remplir le requérant relativement à la réalisation de travaux municipaux.
 - Il vise également à déterminer la participation financière du requérant, des bénéficiaires et de la municipalité, si applicable, dans la préparation et la réalisation de travaux municipaux.
2. Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le jeudi 20 octobre 2022, à 19 heures à la salle du conseil située au 333, avenue Jules-Léger à Saint-Anicet. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlement ;
 3. Que le projet de règlement peut être consulté au bureau de l'Hôtel de Ville, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 ainsi que sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.stanicet.com

Avis public donné à Saint-Anicet, ce 6 octobre 2022

Denis Lévesque
Directeur général et greffier-trésorier